

Bonjour,

je suis candidate Objectrice de Croissance, alliée avec le NPA, sur la cinquième circonscription du Gard et je déclare que si j'étais élue à la suite des élections législatives, je m'engagerais à faire appliquer toutes les préconisations de Robin des Toits. Je suis particulièrement motivée par ce sujet, étant moi-même électro-sensible non reconnue par la médecine et obligée de me réfugier régulièrement en forêt.

Pour une régulation dans les domaines sanitaire, économique et social :

J'exigerais un moratoire sur la technologie LTE-4G dans l'attente d'études d'impact sanitaire, avant le lancement de nouvelles offres commerciales et avant le lancement public de la technologie (selon certains chercheurs les émissions 3G - qui a été lancée sans tenir compte des études alarmantes sur son impact sanitaire - seraient au moins dix fois plus nocives que les GSM à même puissance)

Je ferais tout pour faire proscrire tout déploiement de réseau hertzien Internet (WIFI, WIMAX, ...) et pour contribuer au développement des technologies filaires (NRA-ZO, extensions cuivres, fibre optique) sur tout le territoire (en milieu rural autant qu'en milieu urbain) de façon à protéger la santé publique et à garantir à tous le très haut débit (le réseau hertzien ne permet que le haut débit et outre son impact sanitaire pérennise de façon durable la fracture numérique ou l'internet à deux vitesses).

Je ferais tout pour n'autoriser les accès internet publics exclusivement qu'en connexion filaire (USB, Ethernet etc...) seule technologie ne présentant aucun risque sanitaire.

Je ferais tout auprès des opérateurs pour que les modems soient fournis sans wifi.

Je ferais tout pour stopper le déploiement des compteurs radio-relevés dits « intelligents », type Linky comme l'a fait la ville de Paris (*).

D'un point de vue sanitaire :

J'exigerais le décret d'un seuil de 0,6 Volts/mètres comme valeur limite d'exposition du public dès le début de votre législature, ainsi que la création d'un réseau de zones blanches (lieux où toutes les connexions sont filaires et sans émissions de type téléphonie mobile) en milieu urbain et rural pour permettre aux personnes électro-hyper-sensibles (devenues intolérantes aux ondes électromagnétiques artificielles) une vie décente.

Je ferais tout pour faire reconnaître l'affection EHS/SICEM (Syndrome d'Intolérance aux Champs Electro-Magnétiques - voir les travaux scientifiques de l'ARTAC) avec accès au statut de personne handicapée et prise en compte par la Sécurité Sociale avec attribution d'un taux d'invalidité.

D'un point de vue social :

J'exigerais que l'élaboration de tout programme de déploiement des TIC (technologies de l'information et de la communication) soit étudié en concertation préalable avec l'ensemble des acteurs, dont les populations et les associations qui les représentent. J'initierais des campagnes nationales de prévention sur l'utilisation du portable, avec les associations, ciblées sur les populations les plus sensibles : enfants (et donc parents), adolescents, femmes enceintes, etc.

Fraternellement, Sylvie Barbe. 04.66.54.84.77.